

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2021

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le vingt janvier deux mille vingt le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
- Présents ou représentés : 15 (13 pour la délibération N° 01 ; 11 pour la délibération N° 05)
- Votants : 15 (13 pour la délibération N° 01 ; 11 pour la délibération N° 05)

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 03 avril 2021

Présents : Vincent HUMBERT (sauf pour la délibération N° 01), Gérard LACROIX, Cécile HAGE HASSAN, Pierre CUSIN, Pauline DURIEUX, Adrien BRUN CHOPPY, Alexiane DANIEL, Carol FERRARI, Jean-Christophe GRANET, Christine TERRIER, Vincent VIDONNE

Procurations : Hervé BOREAN à Alexiane DANIEL

Valérie DASCI-LASSOUT à Vincent HUMBERT (sauf pour les délibérations N° 01 et N° 05)

Pauline BENOIT à Pauline DURIEUX

Lydie LEMERLE à Vincent VIDONNE

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Mr le Maire Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers présents s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2021 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire-Adjoint Gérard LACROIX propose l'ajout d'une délibération. L'Association le Petit Pays qui exploite le Grand Parc d'Andilly a fait la demande de changement d'adresse. Le nom du chemin d'accès dit « des Rottets » n'est pas reconnu par les GPS et envoi visiteurs et livreurs au « chemin des Ruttets ». Afin de limiter ses soucis quotidiens pour eux mais aussi pour les habitants concernés, l'association propose de rebaptiser le chemin en « chemin du Grand Parc »

DELIBERATIONS

Préalablement aux délibérations liées au budget communal, et conformément aux nouvelles réglementations en matière de transparence, Monsieur le Maire procède à la lecture des indemnités brutes des élus sur l'année 2020 complète (ancienne équipe et équipe élue en mars dernier 2020)

1) Compte administratif 2020 (Budget Ville)

Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur des recettes et dépenses du budget, quitte la salle à 20h35.

Mme ELZEIN, secrétaire de Mairie présente le compte administratif 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit
** Résultats de 2019 reportés	0,00			229047,56		229047,56
Opérations de l'exercice 2020	1105994,58	866379,52	1578408,28	913581,94	2684402,86	1779961,46
Résultat exercice 2020	239615,06	866379,52	664826,34	913581,94	904441,40	
Résultat 2020 reporté (avec les reports des résultats de 2019)	239615,06		435778,78		675393,84	
Restes à réaliser			886 385,96	387 676,26		
Situation finale	239615,06		934488,48		1174103,54	

Madame Cécile HAGE-HASSAN, Adjointe aux finances, sollicite l'avis des élus : le compte administratif 2020 est validé par l'ensemble des élus présents et représentés dans la salle au moment du vote, soit 13 voix pour.

Monsieur le Maire réintègre le conseil municipal à 20h50.

1) Compte de gestion 2020 (Budget Ville) dressé par le Receveur

Le compte de gestion 2020 (Budget Ville) dressé par le Receveur est approuvé à l'unanimité des 15 présents ou représentés.

2) Affectation des résultats 2020 du Budget Ville au Budget Primitif 2021

Vu les résultats 2020 du budget VILLE de la Commune d'ANDILLY faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 239 615,06 €, ainsi qu'un excédent d'investissement de 435 778,78 €, Monsieur le Maire propose d'affecter ces résultats ainsi : au compte 001 en recettes d'investissement le «résultat d'exécution reporté» pour 435 778,78 € ; au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 239 615,06 €. Ces affectations sont approuvées à l'unanimité des 15 présents ou représentés

3) Taux 2021 des taxes directes locales

Suite à la refonte de la fiscalité locale, l'Etat compense le montant attendu de l'ancienne taxe d'habitation, ce montant étant calculé sur les bases prévisionnelles.

Ce calcul établit un taux communal de Taxe sur le Foncier Bâti pour 2021 de 15,97 %, bien inférieur au taux moyen départemental et national.

En effet, pour information, Monsieur le Maire précise le taux moyen communal de 2020 au niveau national et départemental :

Taxe foncière bâtie → Taux national : 33,65% ; Taux départemental : 28,06%

Taxe foncière non-bâtie → Taux communal : 24,49% ; Taux national : 49,79 % ; Taux Départemental : 66,52%

A l'unanimité des membres présents ou représentés, est repris le taux communal 2021 pour la taxe sur le foncier bâti indiqué par l'Etat suite aux compensations liées à la réforme de la taxe d'habitation, et le taux communal 2021 pour la taxe foncière non bâtie est maintenu au niveau de 2020.

4) Approbation du Budget Primitif (Budget Ville 2021)

Monsieur le Maire procède à la lecture du budget primitif (Budget Ville 2021).

En euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	928 547,00	2 425 540,84
Recettes	928 547,00	2 425 540,84

Le conseil municipal procède au vote et approuve à l'unanimité des 15 présents ou représentés le budget primitif (Budget Ville 2021)

5) Changement de nom du chemin des Rottets à Jussy.

Monsieur le Maire Vincent HUBERT et Madame Pauline DURIEUX quittent la salle à 22h20.

Monsieur le Maire Adjoint propose de débaptiser le chemin des Rottets (de l'aire du Moaï aux entrées du Grand Parc d'Andilly) et de le nommer « Chemin du Grand Parc »

L'ensemble des 11 membres présents ou représentés dans la salle accepte à l'unanimité le changement de nom du dit-chemin.

Monsieur le Maire Vincent HUBERT et Madame Pauline DURIEUX rejoignent le conseil à 22h25.

QUESTIONS DIVERSES

a) Périscolaire :

A l'appui des dépenses moyennes de fonctionnement et d'investissement réalisées depuis septembre 2018, une première réunion préparatoire a eu lieu avec certains élus de la commune de SAINT BLAISE disposée à participer aux coûts du périscolaire, en fonction du nombre d'écoliers saint-blaisiens

b) Monsieur le Maire Adjoint, Gérard LACROIX demande à dénommer la placette située entre le Relais-St-Jacques de Compostelle et la maison des artisans. Il est convenu la « placette des Artisans ».

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h50



Le 20 avril 2021,

Mr le Maire,
Vincent HUBERT